



Code de conduite

pour les fournisseurs et partenaires commerciaux

HR Campus ne souhaite pas seulement rendre les collaborateur-trices plus heureux-ses et les entreprises plus performantes, mais aussi apporter une **contribution positive à la société et à l'environnement**. Nous attachons une grande importance à travailler avec des partenaires commerciaux partageant nos principes d'une culture de travail centrée sur l'humain, des pratiques commerciales éthiques et la durabilité environnementale.

Pour une **collaboration** réussie !

Pour établir une collaboration de confiance et à long terme, nous attendons de nos fournisseurs (chaque partenaire contractuel fournissant HR Campus en produits ou services) et partenaires commerciaux qu'ils s'engagent à respecter les principes suivants, qui s'inspirent des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC). Si les fournisseurs ou partenaires commerciaux mandatent des tiers (par ex. des sous-traitants) dans le cadre de leurs relations commerciales avec HR Campus, nous attendons également de ces tiers qu'ils respectent les principes fondamentaux établis dans le présent Code de conduite pour les fournisseurs et partenaires commerciaux.

Conformité aux lois

Les fournisseurs et partenaires commerciaux doivent respecter toutes les lois, réglementations et normes internationales applicables à leurs activités commerciales. Cela inclut notamment :

- Les dispositions relatives au droit du travail
- Les lois sur la protection de l'environnement
- Les règlements en matière de sécurité et de santé
- Les politiques de protection des données et de la vie privée

Intégrité et comportement éthique

HR Campus attend de ses fournisseurs et partenaires commerciaux un haut niveau d'intégrité et d'éthique dans leurs pratiques commerciales, ce qui inclut :

- Interdiction de la corruption, des pots-de-vin, du chantage et du blanchiment d'argent
- Respect de la concurrence libre et des lois sur la concurrence et les ententes
- Évitement des conflits d'intérêts
- Protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle des tiers

Responsabilité écologique

HR Campus attend de ses fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement et des ressources, notamment :

- Réduction des déchets et des émissions
- Utilisation responsable de l'énergie et des matières premières
- Emploi de produits, technologies et processus durables
- Minimisation et gestion sécurisée des substances dangereuses
- Respect des réglementations environnementales

Responsabilité sociale et droits humains

Les fournisseurs et partenaires commerciaux doivent respecter les droits humains et garantir des conditions de travail équitables, notamment :

- Interdiction du travail des enfants, du travail forcé et des sanctions disciplinaires
- Versement de salaires équitables permettant un niveau de vie décent pour les employé-es et leurs familles
- Respect des durées de travail légales et raisonnables
- Promotion de l'égalité des chances
- Garantie de la sécurité au travail et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Absence de discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques



Responsabilité des fournisseurs et partenaires commerciaux

Les fournisseurs et partenaires commerciaux doivent veiller à ce que le présent Code de conduite ou un code de conduite équivalent soit également respecté dans leurs propres chaînes d'approvisionnement. Chacun-e est encouragé-e à promouvoir et à mettre en œuvre activement des pratiques durables et éthiques dans l'ensemble de leur chaîne de valeur.

Surveillance et respect du Code de conduite

HR Campus se réserve le droit de vérifier le respect du présent Code après notification préalable et pendant les horaires commerciaux réguliers, par le biais de mesures appropriées. En cas de violation des principes fondamentaux établis dans ce Code de conduite, HR Campus est en droit de résilier la relation commerciale avec le fournisseur ou le partenaire commercial de manière exceptionnelle. HR Campus peut toutefois renoncer à de telles conséquences et adopter des mesures alternatives si le fournisseur ou le partenaire commercial s'engage de manière crédible et démontre qu'il a immédiatement mis en œuvre des mesures correctives pour éviter de futures infractions.

Validité : décembre 2024

Merci pour votre engagement et votre collaboration !

HR Campus AG
Département juridique
legal@hr-campus.ch
+41 44 215 15 15